



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ASP**  
Agence de Services  
et de Paiement

Le Président directeur général

**Décision n°2023/ 22 /PDG**  
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,  
Vu la décision 2022/90/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Normandie**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Déléataires de signature | Fonctions exercées   | Capacités   |
|--------------------------|--|---|
| Marie HENNEBELLE         | Directrice régionale   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.</li> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT</li> <li>* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement</li> </ul> </li> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> |
| Anne-Sophie SIMON        | Directrice régionale adjointe  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits d'intervention :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> <li>* Signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides</li> </ul> </li> </ul>   |
| Sarah DIAS               | Cheffe du service agriculture développement rural et pêche                             | <i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe et pour son domaine de compétence :</i>   |
| Ségolène GROUALLE        | Cheffe du service de la formation professionnelle emploi -aides économiques            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> </li> <li>- Au titre des crédits d'intervention :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liquider et ordonnancer les aides</li> </ul> </li> </ul>   |
| Jean-Philippe LE PALLEC  | Chef du service des contrôles  |   |
| Véronique BOULARD        | Responsable administrative et financier  | <i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe et pour son domaine de compétence :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Certifier le service fait</li> </ul> </li> </ul>   |
| Yannick MISMETTI         | Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Caen  | <i>Pour leur domaine de compétence et leur site :</i>   |
| Régis BLAIZOT            | Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Rouen | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits d'intervention :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Liquider et ordonnancer les aides de leur secteur</li> </ul> </li> </ul>  |

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Normandie**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Déléataires de signature | Fonctions exercées   | Capacités   |
|--------------------------|--|---|
| Marie HENNEBELLE         | Directrice régionale   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale Normandie, hors courrier parlementaire</li> </ul>  |
| Anne-Sophie SIMON        | Directrice régionale adjointe  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les ordres de mission</li> <li>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire</li> <li>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence</li> </ul>  |
| Ségolène GROUALLE        | Cheffe du service de la formation professionnelle emploi -aides économiques            | <i>Pour leur domaine de de compétence :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence</li> <li>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire</li> </ul> <i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et de la Directrice régionale adjointe et pour leur domaine de compétence :</i> |
| Sarah DIAS               | Cheffe du service agriculture développement rural et pêche                             |   |
| Jean-Philippe LE PALLEC  | Chef du service des contrôles  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire</li> </ul>   |
| Yannick MISMETTI         | Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Caen  | <i>Pour leur domaine de compétence et leur site :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence</li> </ul>  |
| Régis BLAIZOT            | Chef du secteur formation professionnelle emploi et aides économiques du site de Rouen | <i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, de la Directrice régionale adjointe et de leur cheffe de service et pour leur domaine de compétence :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale de Normandie, hors courrier parlementaire</li> </ul>   |

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,  
Le **23 JAN. 2023**

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Copies :

Mme Marie HENNEBELLE  
Mme Anne-Sophie SIMON  
Mme Sarah DIAS  
Mme Ségolène GROUALLE  
M. Jean-Philippe LE PALLEC  
Mme Véronique BOULARD  
M. Yannick MISMETTI  
M. Régis BLAIZOT

M. l'Agent Comptable  
DRH  
DFJL